

OBSERVATIONS SUR QUELQUES TERMES DU DOMAINE DE L'AERONAUTIQUE

Raluca Beianu
(Absolvent Universitatea de Vest Timișoara)

L'étude ci-dessous s'occupe des termes du domaine de l'aviation. Nous avons essayé de montrer l'origine des termes et les point communs avec les mêmes termes dans d'autres domaines.

Comme dans tous les autres domaines techniques, le développement de l'aéronautique a suscité le besoin d'une communication propre au domaine et le besoin d'étiqueter les réalités nouvelles. Le résultat inhérent de ces besoins consiste dans la formation de termes qui soient spécifiques à ce domaine, qui puissent favoriser une communication sans ambiguïté et qui puissent assurer la clarté et la précision d'une telle communication.

Les termes du domaine de l'aéronautique sont des termes fortement techniques, utilisés seulement dans des situations de communication spécifiques au transport aérien en assurant une communication précise, sans ambiguïtés et caractérisée par clarté. La majorité des termes datent depuis peu de temps, vu le développement progressif de l'aviation et des systèmes de pilotages après les années '90. En plus, le plus souvent, les termes ont une signification semblable à ceux qui s'appliquent au domaine maritime et des constructions et des significations complètement différentes dans d'autres domaines techniques.

Les fiches terminologiques des termes traités montrent le fait que les termes de ce domaine n'ont pas de synonymes ou d'antonymes ce qui trahit la précision et la clarté de la communication dans laquelle ces termes sont employés. Le plus souvent les termes ont aussi des variantes abrégées parce que le langage spécialisé de l'aviation doit être le plus ponctuel et le plus concis possible pour éviter des catastrophes aériennes. Ces abréviations ont un caractère à part qui doit être signalé : toutes les abréviations viennent de la variante anglaise du terme, phénomène assez rare pour la langue française.

Ce qui est à signaler à propos des termes traités ci-dessous c'est que presque tous contiennent un élément latin, mais le plus important aspect est qu'ils sont issus du processus de terminologisation, c'est-à-dire qu'ils ont été repris de la langue commune en acquérant un sens technique spécifique au domaine de l'aviation. Une autre caractéristique de ces termes est le fait qu'ils ont changé leur sens par un glissement à partir d'autres domaines techniques dans le domaine de l'aviation. Les exemples ci-dessous nous montre le sens générale du mot et puis le sens spécialisé dans plusieurs domaines:

- **cellule** : du latin *cellula* « petite chambre ». L'idée dominante est celle d'un espace clos.
 - en physique : appareil logé dans une enceinte fermée ;
 - en biologie : élément fondamental du tissu vivant ;
 - en musique : élément fondamental d'un motif musical ;
 - en informatique : unité fonctionnelle ;
 - en physique nucléaire : unité d'un ensemble de régions élémentaires dans un réacteur hétérogène ;
 - en aviation : ensemble des structures des ailes, du fuselage et de l'empennage. Adoptée dans le domaine de l'aviation en 1904 (I. Marchis, *Leçons sur la navigation aérienne*) ;
- **nez** : du latin *nasus*. Sens de base : Saillie médiane située au-dessus de la lèvre supérieure et qui, en le surplombant, recouvre l'orifice des fosses nasales. Adopté dans le domaine de l'aviation en 1911 ;
 - en géographie : promontoire avancé d'une falaise;
 - en marine: extrémité supérieure de l'étrave qui se prolonge souvent pour former en cet endroit une bitte d'amarrage;

- en reliure: imperfection du volume relié, lorsque les feuilles ne sont pas exactement alignées par la tête;
- en aviation: partie située à la pointe du fuselage de l'avion.

- **aile** : du latin *ala*

- en zoologie : membre qui permet à la plupart des oiseaux et des insectes et à quelques mammifères de voler;
- en mythologie: l'aile est attribuée à un être mythique, à une représentation allégorique;
- en botanique : on nomme *ailes* les deux pétales latéraux de la corolle papilionacée, qui représentent en effet assez bien

les ailes d'un papillon;

- en géologie: flanc ;
- en architecture : partie latérale d'un bâtiment jointe au corps principal soit à angle droit, soit dans toute autre direction ;
- en marine : nom donné à l'espace qui sépare

chacun des

côtés de l'archi pompe de la muraille du navire;

- en aviation: organe d'élévation, de propulsion, de

support

d'un appareil volant.

- **bec** : du latin *beccus* ; « extrémité d'un objet »;

- en ornithologie : extrémité cornée et plus ou moins saillante de la tête des oiseaux, composée de deux mandibules articulées l'une sur l'autre, servant de bouche, de système dentaire, ainsi que d'arme pour l'attaque et la défense;

- en anatomie humaine: organe ou partie d'organe ayant la forme saillante d'un bec;
 - en géographie : pointe de terre avançant dans la mer ;
 - en marine : extrémité pointue de la patte d'ancre ;
 - en aviation : la partie avant de la nervure de l'aile de l'avion.
- **semelle** : du latin *lamella*. Sens de base : pièce constituant le dessous d'une chaussure, d'une botte, d'une pantoufle en plein contact avec le sol.
 - en marine : assemblage des planches ou des tôles, ayant la forme d'une semelle ;
 - en chemins de fer : partie plate servant de base à certains rails de chemin de fer ;
 - en aviation : partie du longeron assurant la liaison entre le dit longeron et les raidisseurs.
- **pilote** : du latin *pillottus* « celui qui dirige un avion » (1908) ;
 - en marine : celui qui manœuvre, guide un navire ;
 - en chemin de fer : locomotive qui parcourt la voie après des travaux de réparation ;
 - en aviation : personne qui conduit un aéronef ; aviateur qui conduit un avion.
- **manche** : du latin *manicus*. Sens de base : partie de vêtement, de forme et dimension variable, dans laquelle on passe le bras et qui le couvre en totalité ou en partie. Adopté dans le domaine de l'aviation en 1904.
 - en marine : tube servant à envoyer dans la cale l'eau, le charbon dont on fait provision ;
 - en géographie : espace marin assez étroit renfermé entre deux côtés ;
 - en aviation : levier qui commande la montée, la descente et l'équilibre latéral d'un avion.

- **pupitre** : du latin *pulpitum*. Sens de base : petit meuble porté sur un ou plusieurs pieds, dont la partie supérieure est un plan incliné. Adopté en 1959 dans le domaine de l'aéronautique avec la signification de *tableau de commande a panneaux inclinés* ;
 - en musique : place d'un musicien dans l'orchestre ;
 - en aviation : pupitre de commande- appareil sur lequel sont rassemblés les boutons, les commutateurs de commande, les instruments et les voyants de contrôle ;
- **panneau** : du latin *pannellus* « morceau d'étoffe ». Adopté dans le domaine de l'aviation en XX^e siècle.
 - en marine : couverture posée horizontalement et qui sert à fermer les écoutilles ;
 - en peinture : plancher de bois préparé pour servir de support à un tableau ;
 - en chasse : filet vertical utilisé pour la capture du gibier ;
 - en aviation : ensemble de boutons lumineux qui permet au pilote de commander, de surveiller et d'être informé sur l'état des systèmes et des moteurs.
- **turbine** : du latin *turbo*, *-inis*
 - en mécanique : roue motrice munie d'aubes, d'ailettes, etc., sur lesquelles on fait agir la pression ou la vitesse d'un fluide (eau, vapeur, gaz);
 - en aviation : dispositif rotatif destiné à utiliser la force d'un fluide et à transmettre le mouvement au moyen d'un arbre.
- **compas** Sens de base : Instrument servant à prendre ou à reporter des mesures, à tracer des cercles, composé de deux

branches, dont l'une se termine par une pointe en métal et l'autre peut porter une pointe, un crayon ou un tire-ligne.

- en marine et en aéronautique : boussole de navigation ;

- **hublot** provient du normand *houle* « trou »
 - en marine ce terme a la signification d'une fenêtre généralement circulaire, servant à l'éclairage naturel et à l'aération d'un navire.
 - en aviation le terme a la signification d'une fenêtre pratiquée dans la carlingue d'un avion et a été adopté dans ce domaine en 1933.

Il y a dans cette classe de classification cinq termes dont la forme demande quelques explications de plus. Il s'agit des termes *avion*, *manette*, *altimètre*, *compresseur* et *anémomètre*. Les premiers quatre termes ont dans leur structure un élément latin auquel le français a ajouté des suffixes. En ce qui concerne le terme *anémomètre*, celui-ci provient du grec *anemos* au quel le français a ajouté aussi un suffixe.

- **avion** : du latin *avis* « oiseau » et suffixe *-on*. En aéronautique le terme a la signification de « appareil plus lourd que l'air, pouvant voler grâce à différents procédés et utilisé à des fins diverses ». La création de ce mot date de 1875.
- **manette** : du latin *manus* et suffixe *-ette*. Sens de base : petit levier, poignée de commande manuelle de certains mécanismes. En aviation, le terme a repris le sens de base mais en agriculture il a la signification d'un instrument agricole, constitué d'un cylindre creux ouvert aux deux extrémités, dont l'une est coupante et l'autre munie d'un manche, qui permet d'arracher les jeunes plants avec une motte de terre autour de leurs racines, puis de creuser un trou pour les recevoir.
- **altimètre** : du latin *altus* et du gr. *μέτρον* – *mètre* « celui qui mesure ». *-mètre*. Le terme date du XIX^e siècle signifiant « qui sert à mesurer la hauteur ». En aviation le terme est utilisé pour désigner un appareil permettant de mesurer les altitudes.

- **compresseur** : du latin *compressus* et suffixe *-eur* « qui serre, qui presse ». Sens de base : appareil, instrument servant à exercer une compression. Le terme a été adopté dans le domaine de l'aviation en 1932.
 - en chirurgie et médecine : instrument utilisé pour comprimer un nerf, une artère ou un organe quelconque ;
 - en mécanique et en aviation : appareil destiné à élever la pression d'un gaz, en particulier de l'air.
- **anémomètre** : du grec *anemos* « vent » et du gr. *μέτρον* – *mètre* « celui qui mesure ». Le terme a la signification d'un instrument utilisé pour mesurer la vitesse du vent.

L'étude des termes traités ci-dessus est important parce qu'il est important d'observer les emprunts internes que subissent les termes spécialisés entre les diverses domaines techniques d'activité. Chaque observation de ce type est importante dans la mesure où elle fournit des indices concernant la formation des termes, leur acceptation dans les domaines qu'ils définissent et finalement ces observations fournissent aussi des informations concernant le développement et les changements de la langue française. Aussi, ce type d'études ont le rôle d'apporter un peu de lumière lorsqu'il y a des lacunes dans l'origine, la formation ou la terminologisation de différents termes.

L'étude montre aussi comment, malgré la précision nécessaire dans un domaine, les termes employés peuvent être des termes communs à plusieurs domaines. Il y a ainsi un fond commun scientifique dans lequel puisent les sciences nouvelles en spécialisant ces termes en fonction de leurs besoins et de leur spécifique.